



N°13 Avril 2003

CHSM INFO

La lettre de la délégation des Finances CGT

☎ : 01.48.18.82.21 - 📠 : 01.48.18.82.52 -
Site Internet : www.finances.cgt.fr -
Mail : finances@cgt.fr

EDITORIAL

A l'heure où la mobilisation aux Finances monte en puissance après la grève du 3 avril et que de nouvelles perspectives se font jour tant au plan fédéral que confédéral, il pourrait sembler incongru de diffuser ce numéro 13 de la lettre CHSM.

Pourtant, nous devons continuer à batailler dans les CHS car la note d'orientation est enfin parue et doit être mise en application sur le terrain.

- Les crédits, dont le report d'une grande partie de 2002, sont délégués pour une large mesure.
- Dans cette période de "réforme modernisation" tous azimuts, "on oublie" de solliciter les compétences des IHS et des médecins de prévention pour le respect des conditions de travail des agents dans le cadre des travaux.

Autant de sujets qui ont constitué la trame de notre intervention lors du groupe de travail du 2 avril dont vous trouverez ci joint le compte rendu.

Restons tous vigilants sur la façon dont la DPMA entend "diriger" la politique action sociale et conditions de travail dans une logique d'individualisation et d'accompagnement des réformes.

Prochain rendez-vous le 6 mai pour un groupe de travail CTPM personnes handicapées puis le 26 Juin pour la réunion institutionnelle du CHSM.

Selon la formule traditionnelle : continuez à nous faire remonter remarques et problèmes ainsi que vos écrits pour alimenter la lettre CHSM

Alors bonne lecture à tous et à bientôt de vous lire.

Pour la délégation
Bruno PICARD

FINANCES CGT

Groupe de travail C.H.S MINISTERIEL 2 AVRIL 2003

Premier groupe de travail CHSM de l'année 2003 et faisant suite au CHSM du 21.1.2003 (cf. lettre 11), cette réunion était principalement consacrée à l'étude et au commentaire du rapport annuel sur l'évolution des risques professionnels et à un point d'étape sur l'élaboration de la fiche immobilière.

Il nous a, tout d'abord, été annoncé la sortie de la **note d'orientation pour 2003/2004** (discutée le 21.1) avec des annexes sur l'archivage et la réunion de la commission de suivi travail sur écran (cf. lettre 11) qui **doivent être communiquées à l'ensemble des membres des CHS.**

Par ailleurs, **une note méthodologique avec les fiches de postes à risques** est en cours de finalisation ainsi qu'**une note aux directions sur les procédures avant travaux.**

Un nouveau guide amiante est presque terminé et demande a été faite aux directions d'élaborer la **lettre de mission des ACMO.**

Nous avons déploré l'absence de communication de ces éléments aux membres du CHSM et, surtout, le retard pris à la diffusion de la note d'orientation dont les grands axes vont être peu repris par les CHS qui ont élaboré leur programme de prévention pour 2003.

Pour la CGT, la non transmission au CHSM pose la question de la crédibilité de la politique ministérielle et nous prive d'éléments de connaissance très utiles pour l'animation hygiène et sécurité au plan de la Fédération.

L'ensemble des délégations syndicales a dénoncé vigoureusement cette politique de non information des représentants au CHSM.

Selon la DPMA, il s'agirait, pour la transmission, d'un « oubli » (sic !) et le retard est dû à l'attente de la réponse concernant le report des crédits.

Les crédits 2002 sont reportés pour leur totalité en investissement et on attend la réponse pour ceux de fonctionnement.

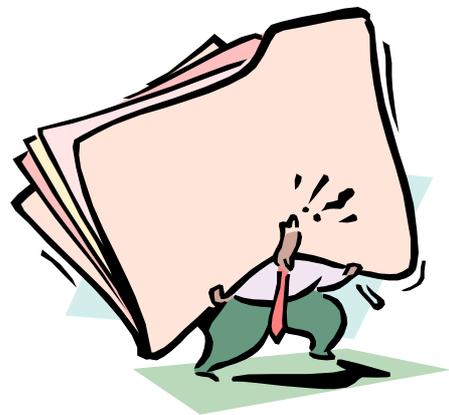
Les CHS ont donc intérêt à consommer ces crédits reportés le plus rapidement possible.

A noter que 80% des crédits des CHS (aujourd'hui globalisés) ont été délégués.

I. Rapport sur l'évolution des risques professionnels

Dans une courte déclaration liminaire sur le rapport cité supra et relatif à l'année... 2001 !, nous avons demandé l'envoi des documents plus en amont (500 pages avec les annexes !) et la mise en ligne sur le site des « bonnes feuilles ».

Sur le fond, nous avons un accord d'ensemble avec les analyses faites dans ce rapport en particulier sur le fonctionnement des comités qui reste perfectible.



Nous avons mis l'accent sur l'impression d'empilement des différents rapports (IHS, médecin de prévention, ergonomiste etc.) et les nombreux recoupements entre ceux-ci.

Nous avons, de nouveau, insisté sur le financement par les directions d'un certain nombre d'opérations hygiène et sécurité afin d'éviter que le CHS ne soit un supplétif en la matière.

D'où la nécessité de rappeler les différents domaines de compétence.

Pour conclure, nous avons, comme en 2002, insisté sur le fait que le CHSM ne doit pas devenir un outil d'accompagnement des politiques ministérielles, en particulier la «réforme modernisation» dite «Bercy en mouvement» annoncée par M. MER lors du CTPM du 7/10/2002.

Points principaux de la discussion du groupe de travail :

- ❑ **Fonctionnement du CHS** : tous les CHS doivent tenir trois réunions par an ainsi que des groupes de travail afin d'élaborer le programme de prévention.
- ❑ Il faut développer la publicité des travaux par le biais des secrétaires-animateurs.
- ❑ **Concernant les sources d'information externes au CHS**, il reste encore à acquérir le réflexe de la transmission des informations directionnelles et, en particulier, la consultation de l'IHS et du médecin de prévention en cas de travaux avec retour en CHS.
- ❑ La formation des gestionnaires de sites est importante sur ce point
- ❑ Concernant les ACMO, il est relevé leurs difficultés à assumer leurs tâches, faute de temps, et donc la nécessité d'évaluer le temps nécessaire pour l'exercice de cette mission.
- ❑ L'articulation des travaux entre les directions et les CHS est, selon la DPMA, une volonté à développer mais reste, le plus souvent, un vœu pieux.



- ❑ **Concernant les sources d'information propres au CHS**, les registres hygiène et sécurité constituent un outil à mieux maîtriser avec réponse rapide des directions.
- ❑ Quant à la connaissance du parc immobilier, « *en progrès mais peut mieux faire* » dicit la DPMA.

Espérons que la fiche présentée lors du groupe de travail sera vite opérationnelle car, pour le moment, chacun bricole dans son coin.

- ❑ On insiste aussi sur le développement des visites de sites qui reste l'apanage de certains comités et ont été peu utilisées dans le cadre de la formation des membres CHS.
- ❑ **Il reste toujours à améliorer la connaissance des accidents de service, de mission et de trajet et leur prévention.**
- **Pour ce qui est des actions en faveur de l'hygiène et de la sécurité**, nous avons tout particulièrement insisté sur le fait que le recours aux crédits CHS pour l'acquisition de mobilier, en particulier informatique, ne doit pas devenir la règle.
- Il en est de même **concernant la sécurité incendie et électrique : les travaux de mise en conformité** doivent être financés par les directions.
- Quant aux actions en faveur des **conditions de travail, nous avons particulièrement insisté sur l'insertion des personnes handicapées** car nous sommes toujours dans la problématique du qui fait quoi.
Les CHS discutent de cette question mais n'ont normalement pas vocation à financer des aménagements pour l'accessibilité à l'ensemble des personnes handicapées.
Il faut mettre le turbo sur cette accessibilité après recensement et étude de faisabilité.

Nous avons aussi signalé **les problèmes au Marin en Martinique** (toit bâché sur toute la surface !) **ainsi qu'au Lamentin en Guadeloupe** (problème d'accès et tranchée pour évacuation des eaux à côté d'un centre des impôts flambant neuf!) sans oublier **le labo de la DGCCRF à Montpellier**.

La DPMA acquiesce sur la question des handicapés et pour assurer une meilleure diffusion de l'information via les secrétaires-animateurs et les IHS.

II. Fiches de sites

Présentation des projets de fiches par l'IHS de Midi Pyrénées et le secrétaire-animateur du Gers.

Elles doivent permettre d'aller vers l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, obligatoire tant dans le privé que dans le public depuis fin 2002.

Une traçabilité des risques serait ainsi assurée /-+avec prise en compte des rapports IHS, médecins de prévention, ainsi que la liste des accidents de service.

Ces fiches d'évaluation et de suivi des risques professionnels seraient élaborées par site sous la responsabilité des chefs de services locaux en coopération avec les « compétences » hygiène et sécurité (ACMO en particulier) mais on peut aussi les croiser pour une approche par type de risque.

Nous avons demandé une information des membres du CHSM sur les futures évolutions de ces fiches et un groupe de travail se tiendra en Automne pour lancement d'ici la fin de l'année.

Comme le soulignait l'ergonome, l'analyse du travail réel et l'échange au niveau local sont partie intégrante de la démarche d'analyse et d'élaboration des fiches.

A suivre donc...

II. Questions diverses

. A l'initiative de FO, la question de la conduite à tenir face **suite au séjour de collègues dans des foyers de contagion d'infections pneumopathiques atypiques** a été posée et a donné lieu à la diffusion d'une note, pas vraiment faite pour nous rassurer.

La CGT a réagi, après contact avec la DPMA, par la diffusion d'une note en date du 11.4.2003.

.saisine du CHS en cas de harcèlement moral: nous attendons la réponse de la DPMA quant à la compétence ou non du CHS en la matière ; celui du Lot et Garonne s'étant déclaré incompétent dernièrement.

Licenciement d'une collègue handicapée aux Impôts : le dossier sera prochainement remis à la DPMA.

Information complémentaire

Suite à l'intervention des douaniers, en particulier à Roissy et au Léman ainsi que du bureau national du SNAD-CGT, la direction générale de cette administration a publié une note en date du 4 Avril qui indiquait les mesures de précaution à prendre : port de masques et de gants pour le contrôle sanitaire aux frontières effectué par les douaniers en contact avec les personnes revenant de zones à risques.

Il a toutefois fallu une nouvelle intervention de nos camarades de Roissy pour obtenir du matériel adéquat.

B.PICARD

JL.WICHEGROD

FINANCES-CGT